

**BULLETIN D'ADHESION A L'UNSA-ADMINISTRATIFS – ANNEE 2018**

*A renvoyer à : UNSA-ADMINISTRATIFS – Trésorier National, CRNA/Ouest, CS 80013, 29470 LOPERHET  
Accompagné de votre règlement (chèques libellés à l'ordre de UNSA-ADMINISTRATIFS).*

**RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénoms : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_  
Service : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_  
Corps et grade : \_\_\_\_\_  
Tél (bureau) : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_  
Adresse personnelle : \_\_\_\_\_  
Messagerie professionnelle : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
Messagerie personnelle : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
*J'accepte de recevoir des informations directement sur ma messagerie personnelle :  Oui  Non*

**MONTANT DE LA COTISATION**

Le montant de la cotisation varie en fonction du corps d'appartenance et du grade (voir barème des cotisations ci-joint).

**La cotisation syndicale donne droit à un crédit d'impôt sur le revenu égal à 66 % de la somme versée.**

*(Code général des impôts : article 199 quater C).*

**MODE DE PAIEMENT**

- Par chèque en une fois.
- Par chèque en 3 fois : dans ce cas, **transmettre 3 chèques simultanément.**  
Ces chèques seront débités d'un mois sur l'autre.
- Par prélèvement automatique : joindre impérativement un RIB et une autorisation de prélèvement signée (voir demande ci-jointe). A cet effet, j'autorise le syndicat à débiter mon compte n°.....du montant annuel de la cotisation votée par l'Assemblée Générale.

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**SIGNATURE**

**PARTIE RESERVEE A L'UNSA-ADMINISTRATIFS**

Bulletin reçu le : \_\_\_\_\_ Mode de paiement :  1 chèque  3 chèques  Prélèvement

## Barème des cotisations

### Adhésion à l'UNSA-ADMINISTRATIFS - Année 2018

Corps	Grade	Cotisation annuelle	Cotisation mensuelle Pour tout adhérent au prélèvement
ASSISTANTS D'ADMINISTRATION	Classe Exceptionnelle	138 €	11,50 €
	Classe Supérieure	138 €	11,50 €
	Classe Normale	120 €	10,00 €
ADJOINTS D'ADMINISTRATION	Principal 1 <sup>ère</sup> classe	138 €	11,50 €
	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	120 €	10,00 €
	1ère classe	120 €	10,00 €

- La référence pour la perception des cotisations est la situation de l'adhérent (Grade) au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de cotisation.
- L'adhésion est reconduite tacitement chaque année, sauf résiliation de la part de l'adhérent.
- Paiement par chèque : dans le cas d'une adhésion en cours d'année, le montant de la cotisation annuelle pourra être proratisé en fonction de la date d'adhésion. Le calcul se fera à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la demande d'adhésion.
- Prélèvement automatique : cette option est sans frais pour l'adhérent. Vous serez prélevé de votre cotisation mensuellement, en début de mois à compter du mois suivant la demande d'adhésion. Dans le cas d'une adhésion en cours d'année, le montant sera proratisé en fonction de la date d'adhésion. Le calcul se fera à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la demande d'adhésion. Le montant du prélèvement pourra ensuite être réévalué en fonction de l'augmentation de la cotisation annuelle (délibération en Assemblée Générale ou changement de grade au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de cotisation).